



Syndicat National **Force Ouvrière**  
des Finances Publiques  
Section des Côtes d'Armor

\*\*\*\*\*

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

[fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr)

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

## Déclaration Liminaire

### CAPL n°2 Liste d'aptitude de C en B du 04/11/2016

Monsieur le Président,

Une fois encore, au nom de l'exemplarité, la DGFIP supportera en 2017, 57,42 % des suppressions d'emplois alors qu'elle ne représente plus que 5,40 % des effectifs de la Fonction Publique d'Etat.

Chaque année, les suppressions d'emplois représentent la totalité des effectifs de deux Directions Départementales des Finances Publiques comme le Puy-de-dôme. C'est inacceptable !

Comme toujours, les conditions de travail des agents des Finances Publiques s'en trouvent davantage dégradées pendant que des missions sont abandonnées en catimini voire privatisées comme dans le cadre du Prélèvement à la Source.

Pour faire face, la DGFIP est entrée dans une spirale infernale de fermetures de postes et de services au mépris des besoins réels des contribuables et usagers. Elle veut accréditer l'idée que le regroupement des services améliorera les conditions de travail, mais c'est un leurre, car au contraire, il sera ainsi plus facile encore de continuer à supprimer des emplois.

Dans le même temps les budgets de fonctionnement diminuent d'année en année et la DGFIP qui n'a plus les moyens d'exercer correctement ses missions tend à évoluer vers une e-administration, alors que nos concitoyens, notamment les plus démunis, sont en droit d'attendre autre chose que des services en ligne.

Concernant les carrières, elles deviennent de moins en moins attractives et la rémunération n'est plus à la hauteur ni des efforts demandés ni de la technicité requise ; Quant au pouvoir d'achat, il diminue inexorablement alors que le point d'indice a été gelé pendant 6 ans, et que les agents doivent supporter l'augmentation de la retenue pension civile et la suppression de l'indemnité compensatrice.

Les règles de gestion, certes perfectibles, mais stabilisées en 2012, sont désormais remises en cause sans discussion ni contrepartie par le Directeur Général dans le but de faciliter la mise en place de nouvelles structures issues de la démarche « stratégique ».

Pour **F.O.- DGFIP** ces attaques sont inacceptables et constituent les premiers pas vers la mobilité forcée.

Tout ceci est à n'en pas douter dicté et consécutif à la mise en œuvre de la loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée le 7 août 2015.

En effet le décret portant charte de déconcentration donne les pleins pouvoirs aux préfets de Région pour prendre la main, tant sur l'organisation des services de l'État et ses opérateurs que pour la gestion des agents.

C'est là où la mise en œuvre de PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations) que **F.O.**

n'a pas signé permettra, comme le souhaite la Ministre de la Fonction Publique de piloter la masse salariale au niveau interministériel.

Nos droits et garanties, relevant du Statut Général et de nos statuts particuliers, sont remis en cause par le protocole PPCR-AFP (parcours professionnels, carrières, rémunérations ou avenir de la Fonction Publique) qui entérine l'allongement des carrières, l'encadrement des rémunérations et la mobilité forcée ;

Concernant l'ordre du jour de cette CAP locale, force est de constater qu'elle est aussi un exemple des conséquences de la politique menée par le gouvernement au nom de la réduction des déficits.

Ainsi les chiffres parlent d'eux-mêmes avec pour la liste d'aptitude de C en B, 1868 promus en 2012 contre 745 en 2016 !

Le nombre de promotions a donc baissé de façon drastique ces 5 dernières années et pour 2017, les personnels vont encore payer au prix fort les orientations budgétaires d'austérité.

«« Toujours moins », voilà un dogme qui finalement n'exige pas trop de réflexion, mais qui risque d'amener les personnels à une réelle démotivation.

**F.O.- DGFIP** dénonce et condamne la restriction des possibilités d'accès à la catégorie B et revendique, a minima le retour aux potentialités de 2012.

Nous réaffirmons notre attachement à la liste d'aptitude, véritable voie d'accès statutaire à la catégorie B et **F.O.- DGFIP** fidèle à ses revendications, condamne l'abandon du droit au retour et exige son rétablissement immédiat pour tous, compte tenu du faible gain de rémunération perçu par les agents concernés.

Par ailleurs beaucoup d'agents partiront à la retraite sans bénéficier d'une légitime promotion. C'est pourquoi **F.O.- DGFIP** revendique pour tous un accès à la catégorie supérieure à titre personnel en fin de carrière.

Concernant la répartition par tranche d'âges des agents promus par liste d'aptitude ces dernières années, force est de constater que ceux de moins de 40 ans ou plus de 60 ans représentent une très faible proportion.

Pour **F.O.- DGFIP**, il y a clairement une discrimination par rapport à l'âge des candidats, volonté de l'administration que nous dénonçons fermement !

Pour conclure **F.O.- DGFIP** rappelle à nouveau l'appel à la mobilisation générale lancée en ce dernier trimestre 2016 par l'intersyndicale FO – Solidaires - CGT, appel qui a donné lieu à de nombreuses initiatives locales, notamment le 17 octobre journée nationale d'actions.

Dans le prolongement de ces actions, les trois principaux syndicats des Finances Publiques appellent les agents des Finances Publiques à se mobiliser par la grève le 15 novembre 2016 pour exiger :

- L'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations,
- Des moyens à la hauteur des enjeux d'un service public de qualité
- La reconnaissance financière de nos qualifications,
- Le maintien des statuts particuliers.